

Règlement du Concours

ARTICLE 1 : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Le présent règlement s'applique au « Concours » organisé par la société Tictopia SCRL dont le siège est à 1190 Bruxelles, Avenue Van Volxem 4, contact : contact@tictopia.be (« la Société Organisatrice »). La participation au Concours est gratuite, et est disponible sur :

<https://www.facebook.com/Tictopia>

ARTICLE 2 : ACCÈS AU CONCOURS

Le Concours aura lieu du 15 mars 2023 à 12h00 au 29 mars 2023 à 00h00, et est ouvert à toutes les personnes physiques qui habitent/sont domiciliées en Belgique. Ne peuvent néanmoins participer au Concours : les mandataires, employés et préposés de la Société Organisatrice ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

La participation au Concours se fait via la section commentaires de la publication Facebook reprenant le concours. Le participant commente en mentionnant trois personnes physiques différentes, partage la publication et aime la page Facebook de Tictopia pour valider sa participation.

Un message via Messenger de confirmation est envoyé au compte du participant gagnant le 31 mars à 12h00. Dans celui-ci, le numéro de téléphone personnel du participant sera demandé pour faire suite à une demande de rendez-vous sur place, au siège de la société (1190 Bruxelles, Avenue Van Volxem 4). Ce n'est qu'à partir du moment où le participant gagnant accepte une date de rendez-vous que la participation est effectivement actée.

Le fait pour le participant de s'inscrire emporte l'acceptation par celui-ci, intégralement et sans réserve, des termes du présent règlement et l'oblige à s'y conformer strictement.

ARTICLE 4 : INTERDICTIONS

Une même personne ne peut disposer que d'un seul droit d'accès au Concours, et donc ne peut participer qu'une seule fois. En cas de participation multiple, par exemple avec des doublons de commentaires ou grâce à l'emploi de plusieurs comptes Facebook (ou grâce à l'utilisation de différentes identités ou tout autre moyen afin de s'enregistrer plusieurs fois), la Société Organisatrice

se réserve le droit de rejeter l'ensemble des tentatives de participations et/ou de considérer ceux-ci comme invalides. Toute participation au Concours sous toute autre forme que la section commentaire du post du concours Facebook proposé par la Société Organisatrice sur la page officielle de Tictopia est exclue. Les participations incomplètes, comportant des erreurs, contrefaites ou falsifiées ne seront pas prises en compte. Le participant ayant fait parvenir une telle participation sera de plein droit déchu de tout droit d'obtenir un quelconque lot gagnant.

ARTICLE 5 : MODE OPÉRATOIRE DU CONOURS

“Il y a un pc Lenovo T560 reconditionné à gagner !”

Les photographies du lot ne sont pas contractuelles. Des différences de teinte, d'aspect, de présentation peuvent survenir entre le lot présenté et le lot délivré. Le cadeau est cessible, mais ne peut être ni échangé ni converti en espèces.

Pour participer au Concours, il faut commenter la publication Facebook du concours en mentionnant 3 personnes (par lien de tag), en partageant la publication et en aimant la page Facebook de Tictopia. Le gagnant est le participant qui a répondu correctement à toutes les actions qui viennent d'être mentionnées. La Société Organisatrice déterminera le gagnant par un tirage au sort avec *Comment Picker* le jeudi 30 mars 2023 à 9h30.

Tout cas non prévu au présent règlement sera tranché par l'Organisateur dont les décisions seront sans appel.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le concours ou l'un des éléments de son déroulement dans le cas où des événements imprévus et indépendants de sa volonté le justifient. Il ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable si, pour ces raisons indépendantes de sa volonté, le concours devait être suspendu, reporté ou annulé.

Aucune correspondance (courrier ou conversation téléphonique) ne sera échangée quant au déroulement du concours ou à l'application de son règlement. Toute fraude ou tentative de tricherie quelle qu'elle soit entraînera la déchéance pure et simple de la participation de son auteur ainsi que la déchéance du lot éventuellement remporté. Les participations effectuées par une même personne via différents comptes Facebook créés artificiellement ou au moyen seront considérées comme non-valables.

Le vainqueur sera prévenu par message via Messenger.

Dès que le nom du gagnant est révélé, la Société Organisatrice vérifie systématiquement les informations qu'il/elle a communiquées via son compte Facebook (âge, résidence, participation complète et sans fraude). Si celles-ci s'avèrent être erronées, la Société Organisatrice se réserve le droit d'invalidiser sa participation et de remettre en jeu le prix.

Le vainqueur devra répondre au message la Société Organisatrice dans les 14 jours pour percevoir son lot. Si le message annonçant le gain s'avère ne pas pouvoir être distribué ou si le gagnant ne réagit pas à ce message dans un délai de 14 jours à partir de sa réception en se manifestant par message Messenger auprès de la Société Organisatrice (la date de réception du message par l'organisation faisant foi), il perd le bénéfice du gain. Dans le cas où le prix ne serait pas remporté ou si le gagnant ne se manifeste pas comme prévu au paragraphe précédent, le prix pourra être remis en jeu lors d'un

concours ultérieur. Les décisions de la Société Organisatrice sont définitives, aucune correspondance supplémentaire ne sera effectuée à ce sujet.

ARTICLE 6 : CONFORMITÉS

Ce concours et ce règlement sont régis par le droit belge. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Le caractère obligatoire de réponse de l'internaute sera précisé par la Société Organisatrice sur le post du concours par un astérisque. À défaut de réponse à une ou plusieurs questions obligatoires nécessaires à la participation au Concours, l'internaute ne pourra pas participer.

ARTICLE 7 : LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation. Notamment, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le serveur ou le terminal serait indisponible pendant la durée du Concours ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation du site Meta, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors, ou après la connexion à la page Facebook de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des participations. La participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Concours, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site. La connexion de toute personne au site et la participation des participants au Concours se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Les participants s'engagent en cas de difficulté liée à l'application ou à l'interprétation du présent règlement, à introduire un recours gracieux ou une plainte auprès de la Société Organisatrice, préalablement à toute action en justice contre cette dernière.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier, unilatéralement et sans préavis, le règlement du Concours. Le nouveau règlement remplacera alors le précédent et il prendra effet immédiatement. La Société Organisatrice se réserve aussi la faculté de procéder à tout moment à son interruption momentanée ou à sa suppression sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée de ce chef.

ARTICLE 9 : DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute modification du présent règlement entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Le règlement peut être consulté instantanément sur le site concerné et être sauvegardé par le participant sur son ordinateur ou imprimé.

Aucun acte, comportement, tolérance ou omission de la part de l'Organisateur ne pourra être interprété comme une renonciation, même partielle, de sa part à l'exécution stricte et intégrale des dispositions du présent Règlement.

Dans le cas où une clause du présent règlement viendrait à être déclarée nulle, cette nullité n'affectera en aucun cas le reste du présent Règlement, qui reste parfaitement valable.